

Désamorcer la bombe à retardement des faillites

14 avril 2021

[L'Humanité](#)

En 2020, on n'a enregistré «que» 33000 faillites en France, mais ce répit sera probablement de courte durée. Les PGE, prêts garantis par l'État (plus de 135 milliards d'euros) ont maintenu à flot les trésoreries de 669883 entreprises. Reste maintenant à les rembourser. À ce jour, seule une entreprise sur dix est parvenue à le faire. Or, le PGE est d'autant plus coûteux que la période de remboursement est longue. Et retarder son remboursement, comme le souhaite Bercy, «conduirait certainement à un fort renchérissement des coûts pour les entreprises», estime la Fédération française des banques. Le gouvernement mise aussi sur ses prêts participatifs, pour renforcer les fonds propres des entreprises.

Pour l'économiste Mathieu Plane (**OFCE**), «il sera nécessaire de mettre en place des mesures supplémentaires. Les aides aux entreprises n'ont pas été très réfléchies, ni très élaborées. Si les grosses boîtes industrielles sont sous les radars de l'État, et que les très petites résistent avec le fonds de solidarité (1200 euros par mois), liste-t-il, les entreprises intermédiaires, celles qui investissent ou celles qui ont beaucoup d'équipements ont besoin d'une aide supplémentaire, calculée sur l'amortissement des investissements». Reste que ce dispositif d'aide proposé par l'État ne comprend aucune contrepartie, à l'exception de quelques secteurs qui se voient contraints par des exigences environnementales au rabais.

Or, sans contrainte ni sanction, les entreprises risquent fort d'agir comme avant, aiguillonnées par la seule rentabilité. L'**OFCE** propose la non-distribution de dividendes pendant deux ans, en fonction de la taille des entreprises par exemple. Une autre manière est de remettre en place les commissions de contrôle et d'évaluation des aides publiques mises en place par les élus communistes, dans certaines régions, puis démantelées par la droite. C. M.